

## Déclaration liminaire CDEN du 02 décembre 2025

M. le Secrétaire général de la préfecture,

M. le Directeur académique,

Mme la Vice-présidente du conseil départemental,

Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Nous sommes ici en tant que représentants de la Fédération des Conseils de parents d'élèves des écoles publiques d'Ille-et-Vilaine pour défendre les droits des enfants, rappeler l'intérêt supérieur de l'élève et porter une exigence de justice sociale et éducative.

Chaque jour, enseignants, AESH, personnels éducatifs et administratifs s'engagent avec conviction pour accompagner nos enfants. Chaque jour, des élèves franchissent les portes de l'école pour apprendre, grandir et s'émanciper. Chaque jour, des parents participent activement à la vie scolaire, convaincus que l'éducation est le premier levier d'égalité et de citoyenneté.

Cette énergie collective est le socle sur lequel nous devons bâtir. L'école publique reste un formidable espace de savoir, de rencontre et de mixité.

Mais derrière cet engagement, les réalités vécues révèlent une dégradation préoccupante du service public d'éducation :

-fermetures de classes justifiées par une baisse démographique, alors que les élèves sont parfois 35 ou plus par classe, quand nous demandons un maximum de 24 élèves,

-remplacements non assurés qui créent des ruptures pédagogiques,

-disparités territoriales qui accentuent les inégalités.

En Bretagne, où l'enseignement privé est fortement implanté, ces fragilités renforcent le risque de séparatisme social et d'absence de mixité scolaire, remettant en cause les principes fondateurs de notre République : égalité et laïcité.

### Exemple concret : le collège Jean Moulin

- Le collège Jean Moulin illustre parfaitement les difficultés rencontrées dans notre département.
- Les effectifs y sont particulièrement élevés, avec des classes dépassant régulièrement les 30 élèves ce qui rend impossible un suivi individualisé.
- Les besoins spécifiques y sont nombreux, mais les moyens humains et matériels ne suivent pas : manque d'AESH, absence de places suffisantes en SEGPA ou ULIS, difficultés d'accès aux soins pour les élèves en souffrance psychologique.

Ce collège est le symbole d'une école qui veut faire réussir tous ses élèves mais qui, faute de moyens, se retrouve en grande difficulté.

Les familles et les équipes éducatives y expriment une inquiétude croissante qui doit être entendue par l'institution. Face à cette situation, les élus et les représentants des parents ont à plusieurs reprises sollicité le rectorat afin d'obtenir des réponses et des moyens supplémentaires. À ce jour, aucune réponse n'a été apportée pour résoudre cette situation. Ce silence institutionnel n'est pas un cas isolé : de nombreux établissements du département connaissent les mêmes difficultés et voient leurs demandes rester sans suite,

Les familles, déjà fragilisées se retrouvent sans interlocuteur, ce qui accentue leur sentiment d'abandon et leur incapacité à défendre les droits des enfants.

La loi de 2005 fête ses vingt ans, mais l'école inclusive ne peut rester un slogan : elle doit être une réalité vécue par chaque enfant.

Les chiffres sont alarmants :

- À la rentrée 2025, 30 % des élèves notifiés en Ille-et-Vilaine n'avaient pas d'AESH.
- Plus de 1 500 enfants étaient en attente d'un accompagnement.
- Notre département figure parmi les plus mal classés au niveau national.

Cette crise est aussi celle des AESH, personnels indispensables mais maintenus dans une précarité inacceptable. Nous affirmons avec force qu'être AESH est un vrai métier et nécessite un vrai corps de fonctionnaire.

La situation est particulièrement critique pour les enfants à besoins éducatifs particuliers : AESH, places insuffisantes en SEGPA, ULIS, IME, ITEP, accompagnements mal répartis, déscolarisation en hausse. En Ille-et-Vilaine, 1 500 élèves en attente de place médico-sociale sont scolarisés en milieu ordinaire sans accompagnement adapté, avec des conséquences parfois dramatiques.

Les familles expriment une réelle inquiétude face au manque de solutions adaptées. L'école inclusive ne peut rester un principe théorique : elle doit se traduire par des moyens humains et des places effectives.

Sur l'inclusion, nous avons des questionnements :

Combien d'enfants allophones sont scolarisés dans le département cette année ?

Combien de places existent dans les classes UPE2A ? Combien d'élèves n'y ont pas accès faute de dispositif sur leur territoire ?

À cette rentrée, il manquait 50 places en SEGPA. Ce sont 50 enfants sacrifiés car l'État n'a pas mis les moyens nécessaires. Qu'envisagez-vous, Monsieur le Directeur académique, pour la prochaine rentrée ?

Quels moyens seront alloués à la formation des enseignants et des AESH ? Sur quels contenus ?

Quelles mesures sont prises à court et à long terme par le département et l'ARS pour créer des places pour les adultes handicapés en Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (IME, ITEP, MAS, Foyers de vie ou foyers d'hébergement, Services d'accompagnement à domicile), afin de libérer des places pour les jeunes dans ces structures ?

Lors des États Généraux de l'École pour tous - organisés en Bretagne en novembre 2025 par le rectorat et l'ARS - le constat était unanime : il faut aller vers un changement de paradigme pour rendre l'école plus accessible à tous les élèves, quels que soient leurs besoins. Ces États généraux ont réuni les acteurs éducatifs, médico-sociaux et associatifs pour réfléchir collectivement à l'avenir de l'école inclusive. Nous saluons cette démarche, mais nous regrettons qu'elle n'ait concerné que la région Bretagne. Comment un tel changement pourrait-il s'effectuer à l'échelle d'une seule académie sans une politique nationale cohérente et des moyens garantis partout sur le territoire ?

Ce changement de paradigme doit s'appuyer sur le principe d'universalité des apprentissages : penser dès le départ des méthodes pédagogiques accessibles à tous les élèves quels que soient leurs parcours ou leurs capacités. Mais aujourd'hui, cette ambition reste trop souvent un vœu pieux faute de moyens

réels : formation continue insuffisante pour les enseignants, outils pédagogiques inégalement répartis, effectifs surchargés, accompagnements humains trop rares ou précaires.

Il ne faut pas sacrifier les cohortes actuelles en attendant que ce paradigme se mette en place. Les enfants d'aujourd'hui ont besoin de solutions immédiates. Il faut donc continuer à investir dans la compensation : des AESH en nombre suffisant, des places en SEGPA, ULIS, IME, ITEP, etc. et des dispositifs adaptés. Sans investissement massif, l'universalité des apprentissages restera une belle idée sur le papier, mais une promesse non tenue dans les classes.

Cela fait 20 ans que ces questions devraient être sur la table. La loi de 2005 à 20 ans : il est plus que temps d'agir et de mettre en œuvres les moyens concrets.

Sur la question des déscolarisations Monsieur le Directeur académique, nous réitérons notre demande de chiffres :

- Combien d'enfants sont déscolarisés faute d'AESH, de place en structure ou parce que leur établissement ne peut les prendre en charge ?
- Combien d'enfants sont partiellement déscolarisés pour les mêmes raisons ? De plus en plus de familles reçoivent des aménagements d'emploi du temps imposés, non pas parce que l'enfant ne peut venir, mais parce que l'école n'est pas en mesure de l'accueillir.

Sur le temps où ces enfants sont à la maison, on demande aux familles de réduire leur temps de travail, voire de l'arrêter, ou de financer elles-mêmes des aides à domicile non prises en charge par l'État. On demande donc aux familles de payer ce que l'État refuse de financer. C'est scandaleux.

Il est impératif de quantifier ces déscolarisations pour en mesurer l'ampleur. Quel avenir pour ces enfants privés de scolarité ? Quel coût à terme pour la société ? Ne vaut-il pas mieux investir dans la compensation dès maintenant ?

Le plan santé mentale, pourtant grande cause nationale, reste délaissé. La souffrance psychologique des jeunes est une réalité quotidienne : anxiété, isolement, décrochage scolaire. Les moyens manquent : CMP saturés, manque de praticiens, dispositifs inadaptés.

La santé mentale des jeunes doit être une priorité nationale, au même titre que la réussite scolaire.

Des enfants vivent sans logement stable, parfois à la rue. Sans sécurité, l'école ne peut remplir sa mission. Garantir un toit à chaque enfant est une urgence humanitaire.

Les fonds sociaux restent trop souvent méconnus ou sous-utilisés.

La cantine à 1 €, prévue par la loi EGalim, n'est pas appliquée partout, privant certains enfants d'un repas essentiel. La cantine n'est pas un luxe : c'est un droit et un outil de justice sociale.

La représentation des parents est une garantie démocratique. Pourtant, communications non relayées, bulletins non distribués, élections mal organisées, pressions sur les représentants de parents fragilisent cette voix essentielle.

Elle est également affaiblie par des convocations à des horaires qui ne permettent pas aux représentants d'être présents. Ces pratiques réduisent la participation des parents aux instances, alors même que leur rôle est essentiel : médiation entre familles et institution, défense des droits des usagers, contribution aux décisions dans les conseils d'école et d'administration et autres instances de concertation.

Fragiliser la représentation des parents, c'est fragiliser la confiance des familles dans l'école. La renforcer, c'est consolider le service public. Cela suppose de garantir des conditions de participation adaptées, avec des horaires compatibles avec la vie professionnelle et familiale des représentants de parents.

#### Discipline et présomption d'innocence

La discipline scolaire doit être appliquée dans le respect des droits des élèves. Or, nous constatons une multiplication des exclusions définitives, y compris en classe de 6ème et concernant des enfants en situation de handicap. L'exclusion ne peut être la réponse systématique, encore moins aux manques de moyens : elle doit rester une mesure exceptionnelle, proportionnée et motivée.

Par ailleurs, les tensions récentes dans certains établissements montrent combien la médiatisation prématurée peut dégrader le climat scolaire. La présomption d'innocence, garantie par l'article 9 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, doit être respectée.

Les familles et les élèves ne peuvent être exposés publiquement ni condamnés avant d'avoir pu s'exprimer. Le rôle des représentants de parents est essentiel pour maintenir un dialogue apaisé et constructif, loin des jugements hâtifs et des stigmatisations.

La FCPE 35 appelle l'Ille-et-Vilaine à affirmer son choix pour une école publique forte, accueillante, inclusive, mixte et émancipatrice. Une école soutenue par des moyens concrets pour garantir la confiance des familles, préserver nos valeurs de solidarité et renforcer nos valeurs d'égalité et de laïcité.

Nous ne voulons pas d'une école qui gère la pénurie mais d'une école qui construit l'avenir. Et pour cela, la voix des parents doit être protégée, reconnue et pleinement entendue.

Comme l'écrivait Victor Hugo : « *Celui qui ouvre une porte d'école, ferme une prison.* »

Je vous remercie.